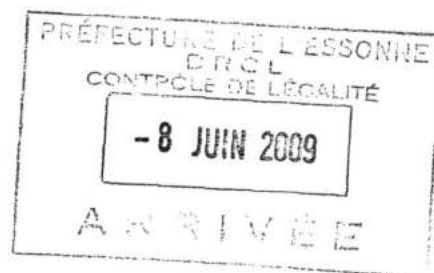


HÔTEL DE VILLE

Service Culturel

N° tél. : 01.69.48.93.93

N/Réf. : NDA/ACD/HR

**DECISION N° 2009/122**

OBJET : Convention d'occupation temporaire de la Salle André Malraux conclue avec l'Association Yerres Loisirs, Exposition des ateliers d'arts plastiques

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 7 avril 2008 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents y afférents,

CONSIDERANT que la Commune d'Yerres organise dans le cadre de sa programmation culturelle, une exposition des ateliers d'arts plastiques en collaboration avec l'Association Yerres Loisirs, Locaux France Télécom, 55 rue Royal (91330) à Yerres, représentée par Monsieur Bernard Nusbaum,

DECIDE

DE signer une convention d'occupation temporaire de la salle André Malraux, sise 2 rue Max Bourgin, avec l'Association Yerres Loisirs,

DIT que l'occupation aura lieu du vendredi 26 au lundi 29 juin 2009 inclus, et se fera à titre gratuit,

Fait à Yerres, le 5 juin 2009,

Le Député-Maire,



Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération



60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00

Fax : 01 69 48 63 98

